

Communiqué de CS·POP et Gauche en Mouvement

Les Breuleux, le 18 janvier 2022

Votations fédérales du 13 février 2022

Non à la suppression inéquitable du droit de timbre

Après avoir asséché les finances des collectivités publiques avec RFFA, la droite s'attaque aux deniers de la Confédération avec la suppression du droit de timbre. Cet impôt rapporterait 250 millions de francs par année selon ses opposants, donc certainement beaucoup plus en réalité.

En effet le Conseil Fédéral et la droite n'en sont pas à une imprécision près ! Rappelons-nous dans les années 2000, lorsque le fameux paquet fiscal avait été adopté. M. Merz avait alors minimisé les pertes à quelques milliards alors qu'il s'agissait en fait de dizaines de milliards de francs de pertes annuelles pour la Confédération. Manque à gagner qui a été, en partie, compensé par les Cantons, soit en augmentant les impôts ou en supprimant certaines prestations.

Les principaux arguments des partisans de cette loi, à savoir que PME et innovation profiteront de la diminution de l'imposition sur le capital, sont trompeurs. On peut éluder le « P » de PME, car rares sont les petites entreprises qui lèvent des fonds supérieurs à 1 million de francs, montant seuil pour s'acquitter du droit de timbre !

En ce qui concerne l'innovation, l'Etat dispose déjà de suffisamment de mécanismes de redistribution. Par exemple, le droit de timbre permet de taxer les géants financiers qui gèrent des fortunes colossales et font des bénéfices faramineux afin de financer les jeunes pousses qui ont vocation à développer de nouvelles technologies.

Si elle est acceptée, cette loi inique ne favoriserait que les personnes morales, qui, soi-disant, « permettent à l'économie de fonctionner ». CS·POP a toujours été convaincu que les travailleurs et travailleuses sont le moteur de toute économie et c'est pourquoi nous appelons à rejeter ce texte qui fait partie d'un vaste projet de démantèlement des finances publiques.

Contacts

Julien Negri, Secrétaire POP Jura julien.negri@popjura.ch 079 772 76 21